



Réseau CPEPESC INFOS

N° 9 automne 2014

Depuis 30 ans, l'ingérence écolo de la CPEPESC "dérange" ceux à qui profitent, pollutions et destructions de la Nature.

Commission de Protection des Eaux

CPEPESC Franche-Comté & Nationale 3, rue Beauregard - 25000 BESANCON

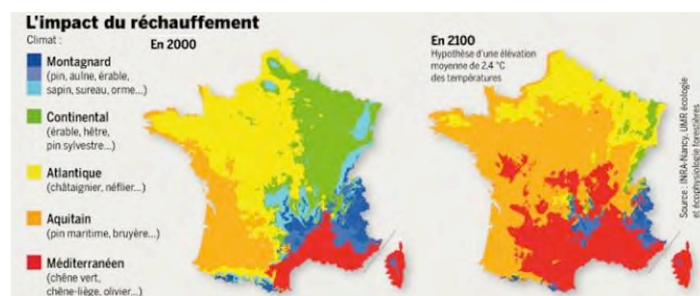
www.cpepesc.org mail: franche-comte@cpepesc.org

Les NEWS de la CPE

En cette période, l'information (et la désinformation) touchant aux problèmes d'environnement est dense. Avant de retourner à nos problèmes locaux, un petit tour d'horizon.

Une pensée pour l'écolo Rémy FRAISSE, tué à 21ans lors des affrontements de SIVENS par l'explosion d'une grenade reçue dans le dos.

Mourir pour défendre une zone humide, la vie, est plus qu'un symbole. Sa mort sauvera-t-elle cette zone humide ? La forêt de SIVENS est l'une des deux zones humides que compte le département du TARN. Que vaut la nature pour les aménageurs ? Qu'ils ne s'étonnent pas si leurs excès font naître des foyers de résistance aux saccages qu'ils imposent à la planète.



Le réchauffement climatique brûle toujours plus nos portes. Le cinquième rapport du GIEC, publié le 1er novembre, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) dresse un constat catastrophique. Mais les (im)puissants des gouvernements mondialisés apparaissent de plus en plus comme des pyromanes...

En Haute-Saône, des agrodélinquants ont bombardé la D.D.T. de « merde » et d'œufs, déversé alentour d'énormes quantités de déchets, muré la porte d'entrée du bâtiment... Ces délicats personnages ont aussi barré le symbole RF...

A Valdahon, beaucoup de personnes, dont une grande part d'agriculteurs sont venus assister à la conférence des agronomes L. et C. BOURGUIGNON sur les sols pour ré-apprendre et comprendre la vie du sol pour lui redonner vie... Cela redonne espoir. Nous ne mettons pas tous les agriculteurs dans le même sac.

Bonjour à vous tous !

Voici venir les fêtes de fin d'année qui vont assurer la transition avec l'année future.

La Nature aura plus que jamais besoin de vous et de votre soutien en 2015 pour la défendre pied à pied sur le terrain, là où elle est agressée, menacée, polluée.

Nos vigilances premières seront comme depuis longtemps la défense de l'eau source de vie, des zones humides réservoir et support essentiel de vie, Mais aussi des sols, des paysages, de la vie de tous les êtres qui partagent nos paysages et en premier lieu nos chères chauvesouris.

Avec vos soutien et participation, notre petite organisation pourra continuer d'être pugnace et à faire obstacle à ceux qui oublient que l'environnement naturel est un bien commun dont ils ne sont que les utilisateurs...

VOUS TROUVEREZ JOINTE A CETTE LETTRE LE BULLETIN ANNUEL D'ADHESION POUR 2015

RAPPEL REUNION DU MARDI

Les réunions de travail et de permanence ont lieu maintenant **chaque mardi à 18h00** :

- **1^{er} et 3^e mardis du mois : Travail sur les affaires de défense de l'environnement** avec les bénévoles qui veulent y consacrer du temps.

- **2^e et 4^e mardis du mois : Permanence générale** ouverte à tous les problèmes d'environnement et sujets d'actualité qui concerne l'association. Tout adhérent et sympathisant peut y venir pour faire connaissance, voir

ce qui s'y passe, ce qu'on y fait, voir s'investir plus s'il désire aider et participer.

Les sorties de terrain sont décidées si nécessaire en fonction des affaires. (Et de préférence le 2^{ème} weekend du mois)

AU CALENDRIER

23 janvier 2015 : inauguration de la nouvelle exposition sur les chauvesouris à Macornay (39).

NEWS DIVERSES

Coteau calcaire de Liesle : Le 18 octobre 2014, lors de la sortie de terrain, les participants sont allés « retrouver » les limites de ce terrain appartenant à la CPEPESC situé sur un versant embroussaillé en vue d'y effectuer des travaux d'entretien pour favoriser ses fonctions écologiques.

Zone humide de l'association à Liesle : en octobre l'association a fait girobroyer la parcelle en ciblant les souches afin de préparer le projet de réalisation d'une à deux mares.

L'ONEMA c'est anémie ?

Il faut regretter le temps où le CSP faisait la police au bord des rivières... Depuis sa création cette officine (le terme est utilisé à bon escient) nous pose énormément de problèmes, du moins en Franche-Comte, en raison de comportements inacceptables : jamais de réponse à nos interrogations, services injoignables, non-rappel après message sur répondeur, pas de permanence, constats de pollutions sans prélèvements, non réponse à des dossiers d'enquête du parquet, etc.

Nous avons de plus en plus l'impression que l'ONEMA est plus une agence de figuration et de com qu'autre chose.



Proposition de nouveaux logo et sigle plus adaptés pour l'ONEMA

Convention avec RTE

Le 19 novembre 2014 à l'Etoile (39), Cyril Wagner, Directeur de RTE en Alsace, Nicole Gentelet, Directeur du Centre Athenas et Jean-Baptiste Gamberi, Président de la CPEPESC-FC ont signé une convention qui

prolonge leur partenariat pour la préservation des oiseaux protégés en Franche-Comté sur les lignes à THT de ce transporteur d'électricité.

PARMI LES Z'AFFAIRES CONTRE NATURE

PLOMBIERES ville d'eau toujours sâle ?

La CPEPESC est intervenue auprès de la nouvelle municipalité au sujet de problèmes qui perdurent toujours dans la collecte, l'épuration des eaux usées et les rejets dans la rivière de l'Augronne. Malgré les travaux réalisés à ce jour l'agglomération de Plombières-les-Bains n'est aujourd'hui toujours pas conforme à la directive ERU et cela avec déjà plus de 9 années de retard après l'échéance du 31 décembre 2005.

Lynx « déviant »

Dans un article paru dans l'ER du 21 octobre 2014, on apprend qu'un lynx aurait commis plusieurs attaques sur un troupeau de moutons sur la commune de Bretonvillers dans le Doubs. Sans vouloir polémiquer sur les causes possibles de ces prédatons répétées et sur le soi-disant caractère déviant de l'individu, la CPEPESC rappelle que le prélèvement d'un spécimen de lynx qui se serait rendu responsable de multiples prédatons sur cheptel domestique ne peut être envisagé que dans l'hypothèse où toutes les mesures de protection, dont peut bénéficier un éleveur, se seraient avérées vaines.

Pollution du RU DE LA ROSIERE, et de la CUISANCE avec mortalité piscicole à Villette-lès-Arbois

A la suite du classement de la plainte de la CPEPESC pour la pollution de juillet 2014, l'association s'est constituée partie civile auprès du juge d'instruction. Il y a trop de zones d'ombre dans cette affaire.

Villers-sur-Port

L'association a participé au printemps dernier à une réunion à Villers-sur-Port dont l'enjeu était de caler réglementairement les travaux que le CG 70 s'apprêtait à réaliser pour limiter les risques de submersion de la route départementale. Le plan d'eau en question s'est constitué dans une doline colmatée par l'activité agricole intensive. Aujourd'hui, il accueille de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau qui s'y reproduisent ou simplement n'y font qu'une halte ainsi que quelques espèces d'amphibiens.

Belleherbe et son assainissement

Suite à la mise en demeure de la commune, la police de l'eau et le sous-préfet se seraient rendus sur place au début de l'été pour faire le point avec la commune. La mise aux normes du réseau «pluvial» devrait être achevée...

La pollution du Drouvenant par la station d'épuration de Clairvaux-les-Lacs condamnée.

Un jugement a soldé fin avril 2014 l'affaire de la découverte le 26 mai 2009, de nombreux poissons morts dans le ruisseau du Drouvenant à Clairvaux-les-Lacs (39), mais aussi de larves et d'écrevisses. C'était la seconde pollution en moins d'un an avec mortalité de la faune aquatique en aval de la station d'épuration de Clairvaux-les-Lacs !

L'enquête avait révélé que cette pollution était liée au comportement du technicien en charge de l'entretien de la station. Ce technicien diplômé « en traitement des eaux » avait procédé à un bon nettoyage intégral d'une zone de la station d'épuration avec un produit détergent et désinfectant le "Major C100" et en lavant ses outils avec le même produit dans le déversoir d'orage de la STEP aboutissant dans le Drouvenant !

A la suite de pratiques suspectes des services d'enquête, la CPEPESC s'était constituée partie civile auprès du juge d'instruction pour que l'affaire arrive devant le juge et que toute la lumière soit faite.

Le 28 avril 2014, le tribunal correctionnel de Lons-le-Saunier a relaxé le syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée du Drouvenant (SIAVD) mais a condamné son technicien, Monsieur Sylvain D....., pour pollution et mortalité piscicole à 1 500 € d'amende avec sursis et à payer des dommages et intérêts à deux associations de pêche (1000€) ainsi qu'à la CPEPESC (500€ et 500€).

Il y a gros à parier que sans la constitution de partie civile auprès du juge d'instruction de la CPEPESC dans cette affaire, celle-ci aurait abouti à un classement sans suite.

Tout est bon dans le cochon, mais c'est long...

Lors d'une visite sur le terrain, plusieurs membres de la CPEPESC constatent que la porcherie de Flagey est source d'une pollution chronique du sous-sol à quelques centaines de mètres du ruisseau de la Bonneille. En effet une excavation dans le terrain à quelques mètres du bâtiment est à moitié remplie d'un liquide noirâtre visiblement issu du trop-plein de la fosse à purin toute proche.

Nous demandons alors à la DREAL un état de conformité de cet établissement quant à ses rejets. Notre demande est renvoyée à la DDCSPP en charge du suivi des élevages, laquelle accuse réception de notre demande en août 2013.

En mars 2014, nous renouvelons notre demande restée sans réponse. La DDCSPP nous répond (enfin !) que la porcherie de Flagey appartenant à la SARL BRUSYL-Porcs relève du régime de la déclaration depuis 1995, qu'elle est prévue pour 400 porcs à l'engraissement et

qu'elle a déposé une demande de permis de construire pour une fosse auprès de la DDT le 17 avril 2013 !!! et que l'inspection des ICPE suit le dossier et demande confirmation de la bonne réalisation des travaux.

Août 2014, nous constatons que rien n'a changé... Nous sollicitons à nouveau la DDCSPP pour obtenir le dossier de déclaration ICPE, les rapports d'inspection et arrêtés préfectoraux éventuels.

Début octobre 2014, la construction de la fosse (600 m³) est en cours. Nous saisissons la CADA pour obtenir l'ensemble du dossier plusieurs fois demandé. Et la DDCSPP nous adresse enfin l'arrêté préfectoral de mise en demeure pris en août suite à la visite inopinée de l'inspecteur des ICPE, ainsi que le dossier de déclaration de cet établissement.

Nous pourrions nous réjouir de la réussite de notre intervention s'il ne restait pas un fort soupçon de sureffectif de porcs dans ce type de bâtiment d'élevage, difficilement contrôlable. Mais, nous sommes tenaces !

La grand remblai en zone inondable de la route des Mercureaux toujours pas hydrauliquement compensé à Beure (25)



Suite au jugement de 2012 condamnant l'Etat et donnant injonction à la préfecture de procéder à la régularisation de l'aménagement litigieux en mettant en œuvre des mesures compensatoires pour la perte d'un volume de stockage de 39000m² de crue, la CPEPESC lassée d'attendre, vient de demander au juge administratif de liquider l'astreinte de 100 euros par jour de retard...

On pourrait penser que les dramatiques inondations à répétitions qui impactent l'hexagone auraient fait prendre conscience qu'il faut arrêter de jouer avec les lits majeurs de débordements des rivières.

Carrière de Velet (70)

Des mesures de remise en état écologique sur le site des Prés Médecin toujours attendues par la CPEPESC. Confrontée au refus du préfet de la Haute-Saône de mettre en demeure le carrier GSM, afin que celui-ci

mette en place les mesures de remise en état exigées par l'arrêté du 8 avril 2004 sur le site des Prés Médecin à Velet, l'association a saisi le tribunal administratif d'un recours en mars 2014.

Un jour peut-être verrons-nous la roselière d'un hectare, la falaise à hirondelles et la haie que l'exploitant devait créer (avant la fin de l'année 2008 !!) sur le site réaménagé.

Réponse du tribunal attendue pour le premier semestre 2015.

Vesoul, Rocade ouest

L'affaire de remblai de zone humide devrait bientôt être jugée par la cour administrative d'appel de Nancy

Le 27 novembre prochain, la Cour va se prononcer sur le dossier de la Rocade ouest de Vesoul. Et l'affaire se présente mal ! Dans une précédente mise au rôle programmée le 6 novembre dernier et finalement annulée, le rapporteur public demandait l'annulation totale ou partielle du jugement de première instance et le rejet des conclusions initiales de la CPEPESC. Sa position ne devrait pas changer d'ici la fin du mois.

Le Conseil général de la Haute-Saône a produit un dernier mémoire auquel la CPEPESC entend répondre, elle tachera de fournir les arguments pour convaincre la Cour du bien fondé de son action. Toute autre décision serait particulièrement mal venue, le Conseil général ne doit absolument pas se soustraire à ses obligations en matière de loi sur l'eau et à l'objectif de reconstitution d'une zone humide en compensation des 1,7 ha détruits!

Travaux de défrichage le long d'une voie SNCF en pleine période de reproduction sans dérogation Montigny-lès-Vesoul/Vivre-et-Montoille (70)

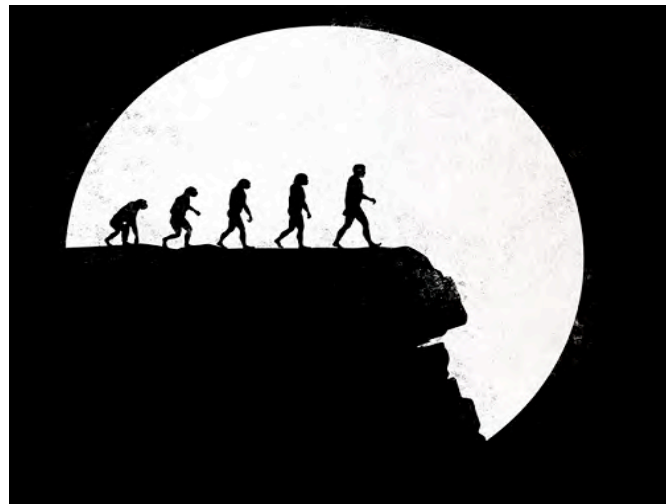
La mise en œuvre de la compensation pressentie sur la commune de Roye est en bonne voie. Une dernière réunion le 12 novembre dernier a permis d'avancer plus sereinement sur le projet et les participations de chacun (SNCF et Idverde, anciennement ISS Espaces Verts) avec l'arbitrage de l'ONCFS. Un bureau d'études devrait être retenu prochainement pour réaliser le diagnostic initial de la zone avant les premiers travaux de restauration envisagés pour l'automne 2015. D'ici-là quelques actions devraient être menées notamment l'abattage des Robiniers faux-acacias du talus de la plateforme ferroviaire et la lutte contre la Balsamine de l'Himalaya, plante invasive. Prochaine étape, validation et signature d'une convention entre la SNCF, Idverde et la CPEPESC.

La perte des zones humides... tout le monde s'en fout !

A Tarcenay (25), un remblai réalisé au départ sans autorisation sur 8000m² de zone humide n'a toujours pas

donné lieu à compensation. Suite au dépôt d'un recours gracieux de l'association adressé au préfet et menaçant de saisir le TA, la DDT du Doubs avait répondu le 10 juillet 2014, avoir "pris contact avec le maire afin d'examiner l'état d'avancement de cette opération et déterminer les suites administratives à donner" et précisait "*Je vous indiquerai les dispositions retenues pour mettre en conformité l'aménagement de la zone d'activités de la commune de TARCENAY*"

Malgré un rappel adressé le 25 septembre 2014, la DDT du Doubs se tait. Il ne reste plus qu'à enclencher une phase judiciaire.



News des chauvesouris Franc-Comtoises

Pour cette Newsletter de rentrée, l'équipe chiroptères vous propose un zoom en chiffres sur quelques réalisations du Plan National d'Actions chauvesouris de 2009 à 2013 :

Les moyens humains engagés sur les chauvesouris en France représentent : **34 équivalents temps plein** (non spécifique au plan national) et **3150 jours de bénévolat** en moyenne par an.

Les moyens financiers engagés sur les 5 ans et sur l'ensemble des régions sont de **1 967 990 euros**. A cela nous pouvons ajouter la valorisation du bénévolat qui s'élève à **2 362 200 euros** (avec une estimation de 150 euros par jour de bénévolat).

Durant ce plan, **441 gîtes ont été protégés**, soit par acquisition, soit physiquement, soit règlementairement.

De 2009 à 2013, **42 mines orphelines ont été expertisées**, **5 ont bénéficié de fermetures adaptées** suite à l'inventaire faunistique qui a révélé la présence de populations de chauvesouris.

Concernant la protection des gîtes dans les bâtiments historiques, **344 expertises ont été menées**, **39**

monuments ont pris en compte les chauvesouris lors des travaux et **32 colonies** ont été découvertes.

Sur la prise en compte de la conservation des chauvesouris dans la gestion forestière, quelques centaines de forestiers (privé et public) ont été formés et plus de **21 000 personnes** ont été sensibilisées à l'enjeu Chiroptères en forêt. Environ **500 forêts** ont fait l'objet d'un inventaire Chiroptères. **835 gîtes arboricoles** ont été maintenus sur les **1000 découverts**.

30 formations régionales sur les ultras-sons ont été réalisées depuis 2009 (55 depuis 2002) et au total ce sont **842 personnes** qui ont été formées au cours de l'un de ces stages.

Le pourcentage de communes prospectées par département est de **72 %** en moyenne à la fin du plan (sur les 10 régions ayant la donnée) contre 61 % au 31 décembre 2009.

2390 colonies, au minimum, ont été découvertes de 2010 à 2013.

Concernant le suivi de la rage, **1583 animaux** ont été examinés de 2009 à 2013. Au cours de ces analyses, **29 animaux se sont révélés positifs** pendant la période du plan. Les espèces concernées sont la Sérotine commune (27 cas) et le Murin de Natterer (2 cas).

Depuis 2010, **1948 professionnels** de terrains ont été sensibilisés et/ou formés durant plus de **234 jours de formation** sur l'ensemble des régions. Le public ciblé est divers et représente plus de **40 types de publics** et structures différentes : bénévoles, collectivités, forestiers, ouvragistes, ONEMA, chargés de mission/animation Natura 2000, spéléologues, Parcs Naturels Régionaux, ONF, etc.

En 2013, **8500 personnes** sont sensibilisées par année lors des nuits de la chauvesouris en France. Ce nombre est en augmentation depuis 2009.

Sur la durée du plan, les SOS chauvesouris ont représenté environ **8850 appels** téléphoniques ou mails et 26 % des appels ont bénéficié d'une intervention (**2300 déplacements**). Au cours des 5 dernières années, ce sont près de **1800 appels téléphoniques** et mails qui ont été traités par la CPEPESC et 500 interventions qui ont été réalisées !



La CPEPESC a besoin de soutien, d'adhérents, de bénévoles et de compétences : (Bulletin d'adhésion à sur: <http://www.cpepesc.org/Candidature-d-adhesion-la.html>)

Pour ne plus recevoir ce bulletin envoyer à l'adresse contact@cpepesc.org les mots « *Ne plus m'envoyer Réseau CPEPESC INFOS* »